



FRANCE DRESSAGE

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Période de validité : du 01/01/2020 au 31/12/2020

Modifié au 7/07/2020 crise COVID

FRANCE DRESSAGE est une association qui a pour objet de :

- *Promouvoir et développer l'élevage en France de chevaux et de poneys de sport destinés à la discipline du dressage.*
- *Fédérer l'ensemble des acteurs socio-professionnels de la filière Jeunes Chevaux de Dressage (éleveurs, cavaliers, juges, propriétaires), afin de défendre leurs intérêts auprès du Ministère de l'Agriculture, de l'IFCE, au sein des organismes représentatifs et de toutes instances concernées par l'élevage du cheval de Dressage.*

(Extrait des statuts de France Dressage)

Ses actions consisteront à :

- Faire toutes propositions de nature à améliorer la réglementation en matière de sélection d'élevage et de concours de jeunes chevaux et poneys.
- Organiser directement ou indirectement toutes manifestations de promotion ou de communication.
- Apporter aux éleveurs un service de conseil et de formation.
- Participer au développement d'actions visant pour les éleveurs à commercialiser leurs produits.

I - Dispositions générales des épreuves d'élevage

Les épreuves d'élevage organisées par France Dressage ont plusieurs objectifs :

- Sélectionner des chevaux et poneys sur des critères spécifiques pour la discipline du dressage de compétition
- Mettre en valeur les meilleurs sujets, afin de promouvoir l'élevage des chevaux et poneys de dressage nés en France
- Attribuer des labels aux meilleurs reproducteurs mâles et femelles
- Mettre en place des actions afin d'aider les éleveurs et les cavaliers à améliorer la préparation des jeunes chevaux et poneys de dressage
- Mettre en place des actions afin d'aider les éleveurs à développer la commercialisation des chevaux et poneys de dressage, en France et à l'étranger.

II - Conditions d'admission aux épreuves d'élevage

Tout propriétaire souhaitant présenter un cheval ou un poney à un juge France Dressage en vue de le qualifier pour la Grande Semaine doit être à jour de sa cotisation France dressage pour l'année en cours.

Les adhésions se prennent obligatoirement via le site internet de la SHF : www.shf.eu

Les épreuves de France Dressage, qualificatives ou finale nationale, sont ouvertes exclusivement aux chevaux et poneys, **nés en France, inscrits dans un stud-book de l'Union Européenne ou d'origine constatée, et inscrits au SIRE.**

Les foals poneys pourront être issus de 2 parents poneys ou d'une mère ponette de taille C (certificat de toisage officiel joint à l'engagement) et d'un étalon cheval.

La taille des poneys de 2 ans est au maximum de 1.47m, et 1.49m pour les 3 ans (toléré 1,51 m) - se référer au règlement ANPFS.

Les propriétaires des chevaux (sont considérés comme propriétaires les personnes inscrites au SIRE comme telles) ou leurs représentants devront fournir les documents d'identification dûment certifiés ou validés et toutes les pièces permettant de vérifier le respect des conditions d'admission.

Les chevaux et poneys devront être en règle vis-à-vis des normes sanitaires en vigueur et être à jour de leur vaccination contre la grippe équine.

FRANCE DRESSAGE pourra faire effectuer des contrôles antidopage sur les chevaux et poneys participant aux épreuves d'élevage. FRANCE DRESSAGE se réserve le droit de toiser les poneys.

III - Sanctions

Tout auteur de fraude sur l'origine ou sur l'identité d'un équidé ou tout auteur de fausses déclarations ou de manquement au présent règlement peut être exclu du concours et du bénéfice des primes prévues au présent règlement.

Les chevaux présentant un comportement dangereux, un problème physique ou sanitaire seront éliminés par le jury.

Le Président du jury reste souverain pour prendre toute décision y compris l'exclusion pendant le concours en cas d'attitudes déplacées du propriétaire (ou son représentant), cavalier, présentateurs ou autres.

IV - Épreuves qualificatives

A. Engagements épreuves qualificatives

1. **Dans le cadre des concours qualificatifs organisés par France Dressage** (cf. calendrier sur le site www.france-dressage.org), le droit d'engagement pour les foals, 2 ans et 3 ans est de 25 €.

L'inscription aux concours qualificatifs se fait sur www.shf.eu

ATTENTION à la date limite d'engagement qui sera définitive sans rattrapage possible.

FRANCE DRESSAGE se réserve le droit d'annuler ces concours en cas de nombre insuffisant de participants.

PROGRAMME SELLE FRANÇAIS DRESSAGE : extrait règlement SFD :

« Les concours d'élevage organisés par FRANCE DRESSAGE sont intégrés au concours d'élevage français au même titre que tous les concours Selle Français.

*Ainsi les éleveurs de foals, 2 ans et 3 ans Selle Français présentés en concours d'élevage FRANCE DRESSAGE recevront les **mêmes dotations que dans les concours d'élevage locaux et régionaux de CSO.***

*La présentation des poulains Selle Français en concours de foals, permettra également aux éleveurs **de bénéficier de la PACE (Prime d'Aptitude à la Compétition Equestre)** pour les poulinières qui y sont éligibles (détail des critères sur <http://www.shf.eu>).*

Les engagements en concours seront à réaliser au moyen du site d'engagement mutualisé www.shf.eu; adhésion à France Dressage et au Stud-Book Selle Français. »

2. **Dans le cadre d'une demande de qualification par déplacement d'un juge chez un éleveur**, le droit d'engagement est de 50 € pour le premier cheval ou poney présenté, puis 25 € pour les suivants.

Le bulletin d'inscription spécifique est disponible sur le site www.france-dressage.org. Il est à envoyer au secrétariat obligatoirement accompagné du montant des engagements et de la cotisation à France Dressage si nécessaire.

A réception de ce bulletin, des dates seront proposées et un devis des frais de déplacement du juge sera adressé à l'éleveur, qui devra l'accepter par écrit avant le jour de la présentation. Les frais de déplacement seront à acquitter par l'éleveur directement au juge le jour de la présentation.

3. **Dans le cadre de concours organisés par des associations régionales d'éleveurs, associations de races ou associations organisatrices de compétitions de dressage**, dans lesquels au moins un juge France Dressage est présent, seules des qualifications provisoires pourront être délivrées. Celles-ci devront être régularisées pour pouvoir participer à la finale.

QUALIFICATION PROVISOIRE : un juge France Dressage détectant un cheval ou un poney présentant des qualités pour la discipline du Dressage, en dehors des qualificatives organisées par France Dressage, pourra délivrer une qualification provisoire pour la Grande Semaine à l'éleveur ou au propriétaire (ou son représentant). Ce dernier devra, pour pouvoir participer à la finale, régulariser les frais de qualification et être membre de France Dressage et cela avant la date de clôture des engagements pour la Grande Semaine.

Quel que soit le type de qualification souhaitée, le jugement sera effectué selon la grille de notation de FRANCE DRESSAGE, et un double du protocole du ou des chevaux et poneys qualifiés devra être adressé à FRANCE DRESSAGE. Pour qu'un cheval ou un poney puisse être qualifié, les propriétaires devront être membres de France Dressage et à jour de leur cotisation.

Le calendrier des épreuves, avec les dates de clôture des engagements, sera disponible sur le site : www.shf.eu

La date limite pour qualifier un cheval ou un poney à la finale nationale est fixée au 15 août 2020 inclus (en cas de qualifications tardives les résultats devront être fournis par mail).

La carte de membre de France Dressage devra être présentée au juge lors de la qualification, au même titre que les livrets des chevaux/ poneys.

4. Qualification par vidéo : ce mode de qualification créé pour la crise du Covid est maintenu

L'éleveur réalisera une vidéo de son poulain en respectant le protocole disponible sur www.france-dressage.org et l'enverra par mail à France Dressage, accompagnée d'un formulaire d'engagement et de la copie du livret du poulain.

La vidéo sera ensuite examinée par un groupe de juges France Dressage, qui statuera sur le poulain : qualifié, non qualifié , vidéo à refaire. (pas de note et pas de protocole)

Il n'y aura pas de frais d'engagement pour l'examen de cette vidéo mais le propriétaire du poulain doit être à jour de sa cotisation 2020.

Date limite d'envoi des vidéos : 08 août 2020 (date pouvant être modifiée)

B. Déroulement des épreuves qualificatives organisées par France Dressage

- **Catégories :**

Foals poneys :	Femelles, mâles
Foals chevaux :	Femelles, mâles
2 ans poneys :	Femelles & hongres, mâles
2 ans chevaux :	Femelles & hongres, mâles
3 ans poneys :	Femelles & hongres, mâles
3 ans chevaux :	Femelles, hongres, mâles

Les épreuves consistent en :

- Une présentation des allures en liberté, aux deux mains.
- Une présentation en main au modèle : celui-ci sera examiné à l'arrêt et au pas en ligne.

Les chevaux et poneys seront notés selon une grille établie par FRANCE DRESSAGE, sur laquelle un protocole d'explication des notes sera inclus et remis à chaque propriétaire. Une copie des protocoles devra être adressée au secrétariat de France Dressage, par le(s) juge(s) présent(s).

Les chevaux ayant obtenu **une note supérieure ou égale à 70 %** et les poneys ayant obtenu **une note supérieure ou égale à 68 %**, seront qualifiés pour la finale à la Grande Semaine de Saumur.

- **Autre catégorie :**

Label poulinière (cf. règlement Label disponible sur le site : www.france-dressage.org)

V - **Championnats de France**

A. Engagement à la finale

Le concours a lieu dans le cadre de la Semaine du Dressage organisée par FRANCE DRESSAGE au Mans, Pôle Européen du Cheval **du 27 au 30 août 2020**, en collaboration avec la SHF et avec la participation du stud-book SF.

Peuvent participer à ce concours les chevaux et poneys répondant aux critères d'admission ci-dessus, et exceptionnellement pour 2020, en raison des conditions particulières de cette année :

- Les foals nés en 2020, d'un ou 2 parents labellisés.
- Les foals chevaux classés « Élite » lors des championnats de France 2018, avec la note de 80 % et plus, sont qualifiés d'office pour la finale des championnats de France 2020.
- Les foals poneys classés « Élite » et « Excellent » avec la note de 77% et plus, lors des championnats de France 2018, sont qualifiés d'office pour la finale des championnats de France 2020.
- Les 2 ans chevaux classés « Élite » lors des championnats de France 2019, avec la note de 80 % et plus, sont qualifiés d'office pour la finale des championnats de France 2020.
- Les 2 ans poneys classés « Élite » et « Excellent » avec la note de 77% et plus, lors des championnats de France 2019, sont qualifiés d'office pour la finale des championnats de France 2020.
- Les poulains nés 2018, ayant été qualifiés lors d'une présentation à un juge France Dressage sur un concours qualificatif ou à domicile sont qualifiés pour le championnat des 2 ans en 2020 (ne sont pas concernés les poulains nés en 2018 juste qualifiés d'office par le label d'un ou 2 parents)
- Les poulains nés en 2017, ayant été qualifiés lors d'une présentation à un juge France Dressage sur un concours qualificatif ou à domicile en 2019, sont qualifiés pour le championnat des 3 ans en 2020.
- Les poulains qualifiés sur vidéo (Cf protocole vidéo 2020)
- Par déplacement d'un juge à domicile selon les modifications du présent règlement.

La clôture des engagements est fixée au lundi 17 août 2020 inclus.

L'inscription à la Grande Finale se fait sur www.shf.eu.

ATTENTION à la date limite d'engagement, qui sera définitive sans rattrapage possible.

Le montant des engagements est fixé à 60 € pour les chevaux et les poneys, pour chaque épreuve.

B. Déroulement des épreuves

L'ordre du déroulement des épreuves peut être modifié en fonction du nombre d'engagés.

Les chevaux et poneys seront présentés obligatoirement par des présentateurs habilités France Dressage qui seuls seront autorisés à rentrer dans le ring (prestation comprise dans l'engagement). Les éleveurs devront obligatoirement rester hors du ring.

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES FOALS ET 2 ANS MALES
JEUDI 27 AOUT 2020

Le foal sera présenté avec sa mère. Les allures du poulain seront jugées autour de la mère sauf pour le pas, où le poulain pourra être tenu en longe, selon le choix du propriétaire.

Dans le cas où le foal est orphelin ou déjà sevré, il pourra être présenté seul ou avec sa mère adoptive.

Pour les 2 ans, l'épreuve consiste en une :

- Présentation des allures en liberté, aux deux mains
- Présentation en main au modèle : celui-ci sera examiné à l'arrêt et au pas en ligne

ÉPREUVE 1 : PONEYS FOALS MALES
ÉPREUVE 2 : CHEVAUX FOALS MALES
ÉPREUVE 3 : PONEYS 2 ANS MALES
ÉPREUVE 4 : CHEVAUX 2 ANS MALES

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES FOALS ET 2 ANS FEMELLES ET HONGRES
VENDREDI 28 AOUT 2020

Le foal sera présenté avec sa mère. Les allures du poulain seront jugées autour de la mère sauf pour le pas, où le poulain pourra être tenu en longe, selon le choix du propriétaire.

Dans le cas où le foal est orphelin ou déjà sevré, il pourra être présenté seul ou avec sa mère adoptive.

Pour les 2 ans, l'épreuve consiste en une :

- Présentation des allures en liberté, aux deux mains
- Présentation en main au modèle : celui-ci sera examiné à l'arrêt et au pas en ligne

ÉPREUVE 5 : PONEYS FOALS FEMELLES
ÉPREUVE 6 : CHEVAUX FOALS FEMELLES
ÉPREUVE 7 : PONEYS 2 ANS FEMELLES & HONGRES
ÉPREUVE 8 : CHEVAUX 2 ANS FEMELLES
ÉPREUVE 9 : CHEVAUX 2 ANS HONGRES

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 3 ANS

En raison des conditions particulières de cette année 2020, et afin de permettre à un nombre maximum d'éleveurs de participer aux championnats de France Dressage, sont organisés pour les 3 ans, 2 championnats distincts :

- 3 ans modèles & allures
- 3 ans monté

L'éleveur pourra faire concourir son poulain sur un des championnats de son choix ou les 2. Deux classements (titres, primes, remises de prix...) distincts seront établis et ce, afin de permettre à des poulains non débouffés à cause de la crise Covid, de pouvoir participer.

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 3 ANS MODELES ET ALLURES SAMEDI 29 AOUT 2020

Premier jour : épreuve en liberté (coefficient 1) :

- Présentation des allures en liberté, aux deux mains
- Présentation en main au modèle : celui-ci sera examiné à l'arrêt et au pas en ligne

ÉPREUVE 11 :	PONEYS 3 ANS FEMELLES & HONGRES LIBERTÉ
ÉPREUVE 12 :	CHEVAUX 3 ANS FEMELLES LIBERTÉ
ÉPREUVE 14 :	CHEVAUX 3 ANS HONGRES LIBERTÉ
ÉPREUVE 15 :	PONEYS 3 ANS MÂLES LIBERTÉ
ÉPREUVE 16 :	CHEVAUX 3 ANS MÂLES LIBERTÉ

Le classement final du championnat de France des 3 ans montés, pour chaque catégorie est établi à l'issue de ces épreuves.

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 3 ANS MONTES DIMANCHE 30 AOUT 2020

Deuxième jour : épreuve montée (coefficient 1) :

- Présentation montée aux 3 allures, **individuelle** sur un texte de reprise disponible sur www.france-dressage.org

Nouveauté 2020 : texte de reprise disponible sur www.france-dressage.org ou sur demande au secrétariat (secretariat@france-dressage.org)

ÉPREUVE 19 :	PONEYS 3 ANS FEMELLES & HONGRES MONTÉS
ÉPREUVE 20 :	CHEVAUX 3 ANS FEMELLES MONTÉES
ÉPREUVE 22 :	CHEVAUX 3 ANS HONGRES MONTÉS
ÉPREUVE 23 :	PONEYS 3 ANS MÂLES MONTÉS
ÉPREUVE 24 :	CHEVAUX 3 ANS MÂLES MONTÉS

Le classement final du championnat de France des 3 ans montés, pour chaque catégorie est établi à l'issue de ces épreuves.

Pour toutes ces épreuves :

Le jury sera composé de plusieurs juges, mais cette année le jugement sera collégial, et les poulains seront évalués sur la régularité des allures, l'élasticité, l'amplitude, leur modèle et leurs aptitudes pour la discipline du Dressage, selon la grille de notation de FRANCE DRESSAGE.

Pour l'épreuve montée, les chevaux et poneys seront jugés aux 3 allures sur leur développement, l'équilibre naturel, la maniabilité et l'impression générale.

En cas d'ex æquo, sur toutes les épreuves, la note d'impression générale départagera les ex æquo. Si la note d'impression générale ne départage pas les ex æquo, les primes seront calculées en faisant la moyenne des primes attribuées.

Les épreuves des 2 ans et des 3 ans sont divisées en 3 sections : Mâles, Femelles et Hongres. Si le nombre d'engagés est inférieur à 5 dans une épreuve Femelles ou Hongres d'une même année, les épreuves seront alors regroupées. Dans ce cas la dotation de l'épreuve sera la dotation moyenne des deux épreuves.

C. Primes et dotations des championnats de France

Les mentions suivantes seront attribuées sur toutes les épreuves pour les chevaux et poneys ayant obtenu :

- 80 % et plus : ÉLITE
- 77 % et plus : EXCELLENT
- 75 % et plus : TRÈS BON

Les primes seront attribuées par FRANCE DRESSAGE pour chaque catégorie pour un montant de **850 €**. Seul le tiers des participants bénéficie de primes, avec un maximum de 8 classés :

1 ^{er}	230 €	2 ^{ème}	150 €	3 ^{ème}	120 €	4 ^{ème}	90 €
5 ^{ème}	80 €	6 ^{ème}	70 €	7 ^{ème}	60 €	8 ^{ème}	50 €

Pour toutes les épreuves, les candidats classés seront présents à la remise des prix et récompensés par des plaques et flots. **Les horaires des remises des prix seront affichés au secrétariat et devront être impérativement respectés.**

PROGRAMME SELLE FRANÇAIS DRESSAGE ET JEUNE GENETIQUE : cf. règlement SFD (en ligne sur le site <http://www.shf.eu>).

VI – Criterium

Le changement de date et de lieu du Championnat permet l'organisation de Criterium le dimanche 30 août 2020, ouvert aux chevaux et poneys de 3 ans, répondant à tous les critères suivants :

- Nés en France ou non, mais inscrits au SIRE depuis au minimum le 1er juin 2020
- OC ou inscrits dans un stud-book reconnu par l'union européenne
- Ne participant pas aux épreuves du championnat de France 2020

EPREUVE 17 : CRITERIUM 3 ANS PONEY

EPREUVE 18 : CRITERIUM 3 ANS CHEVAL

Ces épreuves, différentes et distinctes du championnat de France des 3 ans, se limiteront à une épreuve montée, se déroulant sur une reprise individuelle (texte de reprise disponible sur www.france-dressage.org ou sur demande par mail à secretariat@france-dressage.org).

Les chevaux et poneys seront jugés sur leurs 3 allures, leur maniabilité et l'impression générale. Aucune qualification préalable n'est nécessaire.

Les primes seront attribuées par FRANCE DRESSAGE. Seul le tiers des participants bénéficient de primes, avec un maximum de 3 classés. Il n'y aura qu'un seul classement pour les femelles, hongres et mâles.

1^{er} 75 €

2^{ème} 50 €

3^{ème} 30 €

Les 3 meilleurs des Criteriums seront présents à la remise des prix et récompensés par des plaques et flots. **Les horaires des remises des prix seront affichés au secrétariat et devront être impérativement respectés.**

Le montant des engagements est fixé à 60 euros pour les chevaux et pour les poneys.

La clôture des engagements est fixée au lundi 17 août 2020 inclus.

L'inscription au critérium se fait sur www.shf.eu.

ATTENTION à la date limite d'engagement qui sera définitive sans rattrapage possible.

Les propriétaires doivent être adhérents 2020 à France dressage avant la clôture des engagements.

VII - Dispositions générales

- Pour les remises des prix de la Grande Semaine, les chevaux et poneys classés seront présentés par des personnes en tenue blanche (chemise, pantalon), ou polo France Dressage : blanc ou bleu, et pantalon blanc.
- Sur tous les autres concours qualificatifs une tenue correcte est exigée.
- Les chevaux et poneys de 2 ans et 3 ans doivent être présentés en filet.
- Seul le port de guêtres aux antérieurs de couleur blanche est autorisé pour les présentations en liberté.
- Sur tous les concours, les poneys pourront être toisés.
- Les propriétaires ou leurs représentants doivent veiller à ce que leurs assurances personnelles soient en cours de validité. Les chevaux et le matériel des concurrents restent sous leur garde et leur responsabilité pendant toute la durée de la manifestation.
- Épreuves montées, qualificatives et finales : les cavaliers des 3 ans montés devront avoir une licence FFE pratiquant à jour. Le cavalier devra être en tenue de concours ou en tenue d'équitation, le port du casque de protection est obligatoire.
- Les protections de dos (gilet ou airbag) sont autorisées et même recommandées.
- Les chevaux et les poneys devront être présentés en filet simple, les muserolles devront être raisonnablement ajustées. La cravache et les éperons sont autorisés. La cravache ne devra pas excéder une longueur de 110 cm. En ce qui concerne la longueur des éperons, il convient de se référer au règlement SHF. Les protections sont interdites. Dans tous les cas, le harnachement et la tenue doivent être conformes au règlement SHF.
- Les réservations de boxes seront à faire directement et suffisamment à l'avance pour pouvoir être honorées, auprès des organisateurs.
- L'organisateur et le président du jury se réservent le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications rendues nécessaires pour la bonne organisation et le bon déroulement du concours du fait de circonstances imprévues.

* * *